

Déclaration du président du CASDIS

Vendredi 18 octobre 2013

Messieurs les secrétaires généraux,

La journée de grève d'hier comme la mobilisation d'aujourd'hui témoignent, et ce n'est une surprise ni pour moi ni pour Lionel GEORGIN, de l'inquiétude qu'a fait naître chez les sapeurs-pompiers professionnels de tous grades du SDIS 95 et leurs familles, le projet de décret portant modification du décret 2001-1382 du 31 décembre 2001 relatif au temps de travail.

Cette diminution du temps de travail vous ne l'avez pas souhaitée : les élus du conseil d'administration non plus.

Hier, dans le cadre du dialogue social, le directeur a accepté de retirer de l'ordre du jour le rapport relatif à l'attribution des logements par nécessité absolue de service dans la période transitoire consécutive à la publication du décret.

Comme convenu, les échanges débuteront le 7 novembre et j'espère que d'ici là le décret sera publié. Deux points seront à l'ordre du jour de cette séance de travail :

- Evolution de la situation des personnels non logés.
- Evolution de la situation des personnels logés.

Je tiens à vous assurer que je mesure l'importance des conséquences potentielles du nouveau décret relatif à votre temps de travail, tout d'abord pour vous mais aussi pour le service rendu aux valdoisiens.

Je forme le vœu que vos travaux nourrissent la réflexion qui permettra aux élus du conseil d'administration de délibérer le moment venu sur l'application de ce décret dans le Val-d'Oise.